



Frais MONSTRUEUX de prélèvement

Par **Skaboo**, le 17/06/2016 à 15:25

Bonjour,

J'expose mon problème, j'ai un livret A et un compte bancaire chez la banque postale ouvert en 2009 par mes parents.

Récemment je fais le point sur cette épargne, suite a un déménagement et donc une demande de changement d'adresse, et me rends compte que depuis 2009 mon compte courant est prélevé de frais mensuel pour " **frais de non execution de virement** ou **mandat international pour défaut de provision** ". Je me rends donc chez mon nouveau conseiller et il m'indique que c'est à cause d'un prélèvement planifié mensuellement de 70€ par mon père, qui débordé par le travail ne s'en rappelle plus, **depuis** mon compte courent **vers** mon livret A.

Or mon père ne crédite que rarement mon compte courant, et il n'a que peu de temps pour verifier les relevés de compte du compte courant associé au livret A.

En outre les frais s'élève a 12,30€/mois. Cela représente donc plus de 1000 € depuis 2009. Notre ancien conseiller ne nous a jamais notifier cette irrégularité, alors que mon père l'a rencontré il y a moins d'un mois pour une demande de carte de paiement.

Je souhaiterait donc savoir s'il est possible de réclamer un geste de notre banque afin d'avoir un retour pour mon épargne, et si oui de quelle manière ?

En espérant un retour rapide ! Merci [smile4]

Par **youris**, le 17/06/2016 à 22:42

Bonjour,

Depuis 2009, vous vous n'êtes jamais aperçu de ce prélèvement mensuel de 12,30 euros ?

Salutations

Par **Skaboo**, le 18/06/2016 à 20:29

Bonjour,

Merci de répondre !

C'est mon père qui récupérait tous les courriers et il est très occupé. Je viens d'avoir 16 ans et donc j'ai commencé a m'intéresser a mon compte bancaire.

Par **ania74**, le **20/06/2016** à **12:06**

Oui, les frais se négocient. Je vous propose de rencontrer le chargé de client et de faire état de la situation en pleurant un peu sur votre état d'étudiant un peu désargenté. Je ne pense pas qu'il fera une remise totale mais partielle oui. Ds votre argumentation, il faudra effectivement montrer votre étonnement de manière courtoise sur le fait qu'il n'a rien mentionné à votre père lors d'un précédent échange. En cas de refus de remise partielle des frais, monter d'un cran en adressant un courrier au directeur de l'agence et en précisant que des frais sont prélevés depuis 2009 et qu'aucun conseiller n'a jugé utile d'en informer votre père alors que c'est leur rôle de suivre les comptes et d'alerter en cas d'anomalie répétée.

Par **youris**, le **20/06/2016** à **15:31**

skaboo,
même si votre père était très occupé et qu'il était destinataire de vos relevés, il avait la responsabilité de vérifier les relevés.
en principe le relevé de compte doit mentionner que l'absence de contestation dans un délai d'un mois équivaut à une acceptation des opérations.
il appartient au titulaire du compte de vérifier ses relevés et non au conseiller de la banque.
vous ne pouvez pas reprocher à la banque de ne pas avoir fait ce qui incombait au destinataire des relevés.
salutations

Par **Skaboo**, le **21/06/2016** à **18:52**

@ania74 Merci d'avoir répondu ! J'essaierai, j'ai pris un rdv avec mon conseiller.

@youris

Certe je sais que c'est de la responsabilité de mon père, mais il me semble qu'il est de bon sens que le conseiller suivent ses clients en cas d'anomalies...

Nous ne sommes pas des experts banquiers, de plus mon père est étranger et n'a jamais terminer son cursus scolaire. Dans le sens ou nous ne sommes que des profanes je pense que cela reste une somme faramineuses

J'ai aussi une question, mon compte est apparemment en **solde débiteur** , qu'est ce que cela signifie ? Et alors les frais d'irrégularités sont-il prélevés sur mon livret A ?

Par **ania74**, le **21/06/2016** à **19:29**

un solde débiteur = que vous devez de l'argent à votre banque car le compte n'a pas été approvisionné et que des sommes ont été prélevées. Voir s'il s'agit des frais financiers débités

et essayer de négocier. Toujours est il qu'il faudra approvisionner votre compte et le laisser créditeur pour éviter des frais. Si vous avez des fonds sur votre livret A, il serait utile d'approvisionner en partie votre compte courant pour qu'il redevienne débiteur et négocier ensuite les frais financiers qui ont été prélevés. De toutes facons, vous allez voir tout ca avec votre conseiller et comme vs etes encore mineur, il a intérêt à bien vous conseiller ! bon courage ...

Par **Skaboo**, le **21/06/2016** à **19:30**

Merci beacoup pour votre aide !

Par **ania74**, le **21/06/2016** à **20:24**

je voulais dire " redevienne créditeur (et pas débiteur) " mais je pense que vs aviez compris. De rien ...

Par **Marjan95**, le **24/06/2016** à **16:57**

Vous subissez des frais de non execution de virements programmés pour alimenter un compte épargne Livret A de 12,30 €/mois qui depuis 2009 représentent près de 1000 €... c'est bien ca ?

Vous faite une lettre (AR) de réclamation auprès de cette banque expliquant votre cas. Il y a erreur de la banque dans votre cas et évoquer le défaut de conseil.

De plus la prise de ces frais ont entrainé le solde débiteur de votre compte certainement pour payer ces frais...

Il aurait été de bons conseils que le chargé de votre compte annule ce virement programmé. Surtout que les intérêts générés par votre Livret A ne sont certainement pas à la hauteur des frais perçus par la banque depuis 2009.

Lorsque vous recevrez la réponse de la banque qui à 15 jours pour vous répondre, si pas de geste, transmettez au médiateur de la banque pour trouver une solution.

Vous avez de quoi vous défendre